

PRÉFACE

Prenant la parole à un colloque sur les armes légères et les armes de petit calibre, le 25 septembre 1998¹, le Ministre des Affaires étrangères du Canada, l'honorable Lloyd Axworthy, a esquissé l'approche préconisée par le Canada :

« D'abord, la menace que posent les armes légères nous touche tous et commande des solutions internationales. Le marché pour ces armes est transnational et, de la sorte, échappe au seul contrôle des pays individuels. Les solutions à la pièce sont vouées à l'échec si nous n'agissons pas de façon concertée à l'échelle mondiale.

« Ensuite, les détournements illicites dont fait l'objet le commerce légal des armes légères ajoutent au problème et il faut s'y attaquer. De nouvelles armes militaires sont fabriquées tous les jours. Presque toutes sont développées au point de départ comme des outils légaux et légitimes de défense et de sécurité. Toutefois, trop d'entre elles tombent entre les mains de criminels, de terroristes et de narcotrafiquants — provoquant des souffrances humaines qui ne sont ni nécessaires ni acceptables. Des mesures sont prises pour lutter contre le trafic illicite de ces armes. Par exemple, l'Organisation des États américains s'est donné une convention qui encourage la coopération dans ce domaine entre les États membres. Davantage peut être fait, spécialement dans le contexte de l'ONU.

« Enfin, les solutions doivent être pratiques. Elles doivent permettre de réellement réduire le flot des armes mais aussi de changer les attitudes. On considère d'emblée que les transferts de nombreux types d'armes classiques lourdes sont déstabilisants et qu'ils peuvent être nuisibles. Ils sont donc assujettis à des lignes directrices sur le contrôle des armes et à des régimes de transparence. Les armes légères, lorsqu'elles sont transférées en grand nombre et mises entre les mauvaises mains, peuvent avoir exactement le même effet délétère. Et pourtant, parce qu'elles ne sont pas traitées comme les autres systèmes d'armes, il n'existe pas de régime qui s'attaque aux conséquences négatives des transferts licites. »

L'un des moyens proposés afin d'instaurer une plus grande transparence dans le commerce licite des armes légères et de petit calibre est une adaptation des registres internationaux existants qui recueillent des données sur les transferts d'armes, par exemple le Registre des armes classiques tenu par l'ONU ou la création de registres régionaux spécialisés. On a avancé l'idée qu'un registre des armes légères et de petit calibre pouvait être un moyen

¹ Le séminaire s'est tenu sous les auspices du British American Security Information Council, à New York, en marge de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU.